

# Brevet de Technicien Supérieur

## Aménagements Paysagers

FORMATION PAR APPRENTISSAGE  
PROJET D'OUVERTURE

### Diplôme de niveau iii

Le BTSa AP forme aux métiers de chef d'équipe, chef de chantier, responsable espaces verts, collaborateur du concepteur paysagiste. Il peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers, d'une collectivité territoriale publique, d'un bureau d'études, d'une structure associative ou d'une entreprise de service à la personne. Il peut également exercer au sein de structures ou d'entreprises ayant un service jardins espaces verts interne.

Ce BTSa peut constituer une étape vers une école d'ingénieur, une licence professionnelle ou un certificat de spécialisation.



### LES PLUS DU CAMPUS

- *Atelier SITRAP*
- *Concours des jardins*
- *Semestrialisation en projet*

 **CFA**  
CAMPUS METIERS NATURE  
COUTANCES

Tél. : 02 33 45 22 98  
direction.cfa.coutances@educagri.fr  
facebook.com/cfaagricolecoutances

[www.campusagri.fr](http://www.campusagri.fr)  
Version 5, Septembre 2023

 ● ● ● ●  
CAMPUS METIERS NATURE  
COUTANCES  
L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FORMATION



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Capacités et objectifs pédagogiques

- 1: S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- 2: Construire son projet personnel et professionnel
- 3: Communiquer dans des situations et des contextes variés
- 4: Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- 5: Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- 6: Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- 7: Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- 8: Elaborer un projet d'aménagement paysager

### Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques sont construits à partir de temps de face à face, de travaux pratiques, de situations professionnelles vécues. Ces modules sont organisés en Unités d'Enseignements répartis sur 4 semestres.

## LES SPÉCIFICITÉS

### Durée de la formation

La formation se déroule sur deux années, soit 1350 heures ( 20 semaines en première année et 19 semaines en deuxième année )

### Pré-requis

- Titulaire d'un diplôme de niveau IV
- Avoir un projet professionnel
- Être âgé de 16 à 29 ans
- Être reconnu apte par la Médecine du travail.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- S'inscrire sur Parcours sup
- Passer l'entretien individuel de positionnement (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

## DIPLÔMES & MODALITÉS D'EXAMEN

### Dispositifs d'évaluation & mode de validation

- Contrôles en cours de Formation (CCF) par semestre
- Pas d'épreuve Terminale
- Formation diplômante

### Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année. Le calendrier est redéfini chaque année.

## INFORMATIONS REMUNERATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
< de 18 ans	27 %	39 %	55 %
de 18 à 20 ans	50 %	57 %	67 %
de 21 à 25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et plus	100 %	100 %	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

- Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).
- Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment rempli dans les 8 jours qui précèdent l'embauche ou au plus tard le jour de la mise au travail de l'apprenti.
- Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.